

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
191<sup>e</sup> année  
9 juillet 2015  
n° 25 / 7650<sup>e</sup>  
pages 1433 à 1480

ne bis in idem

MANQUEMENT D'INITIÉ

Code monétaire  
et financier

CHRONIQUE / Marché financier

Sanctions des abus de marché :  
« l'aiguillage », source de déraillements

> Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

DÉLIT D'INITIÉ

Code monétaire  
et financier  
Article L. 465-1

1450

## ÉDITORIAL

1433 Le courtage adultère : l'infidélité dans le marché, Grégoire Loiseau

## ACTUALITÉS

- 1437 Enlèvement international d'enfants : caractérisation du déplacement illicite
- 1438 Gestation pour autrui : transcription des actes de naissance étrangers
- 1439 Loi ALUR du 24 mars 2014 : publication d'un décret d'application
- 1439 Encadrement des loyers à Paris : application à compter du 1<sup>er</sup> août 2015
- 1441 Adaptation au droit de l'Union européenne : adoption du texte par l'Assemblée nationale
- 1446 Cour de cassation : remise du Rapport annuel d'activité pour 2014

## POINT DE VUE

1448 Crédits renouvelables : quand le vautour se rit de l'archer, Gérard Biardeaud

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1457 **Panorama** : Droit constitutionnel, Laurence Gay et Alexandre Mangiavillano
- 1466 **Notes** : Vol par téléchargement de données numériques,  
note sous Crim. 20 mai 2015, Laurent Saenko
- 1470 Prudence de la CJUE sur l'exclusion française permanente des hommes homosexuels  
du don de sang, note sous CJUE 29 avr. 2015, Anne Debet
- 1475 L'influence excessive du recours des tiers payeurs sur l'évaluation du préjudice,  
note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 26 mars 2015, Fabrice Gréau

## ENTRETIEN

1480 Jacques-Brice Momnougui - L'OHADA et la banque : quels enjeux ?

DALLOZ

321525  
9 1782993 121525 8

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

Imprimerie Champagne

52200 Langres

Dépôt légal - Juillet 2015

## Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14\*

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Grégoire Loiseau

1433

Le courtage adultère:  
l'infidélité dans le marché

## ACTUALITÉS

1436

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Interdiction du paiement en espèces:  
abaisssement du seuil

#### Consommation

Surendettement: effacement d'une dette non  
contestée devant le TASS, *Civ. 2<sup>e</sup>, 25 juin 2015*

Surendettement: effacement partiel  
d'une dette fiscale, *Civ. 2<sup>e</sup>, 25 juin 2015*

#### Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial: licéité de la stipulation  
d'une période d'essai, *Com. 23 juin 2015*

1437

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Enlèvement international d'enfants:  
caractérisation du déplacement illicite,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 24 juin 2015*

Gestation pour autrui: transcription  
des actes de naissance étrangers,  
*Cass. ass. plén., 3 juill. 2015*

1439

### DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Loi ALUR du 24 mars 2014:  
publication d'un décret d'application

#### Bail

Encadrement des loyers à Paris:  
application à compter du 1<sup>er</sup> août 2015

Bail rural (cession): date d'appréciation  
de la situation du cessionnaire,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 24 juin 2015*

Bail rural (reprise): contrôle d'office du seuil  
d'agrandissement de la structure,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 24 juin 2015*

Bail rural (préemption): information loyale  
du preneur par le notaire, *Civ. 3<sup>e</sup>, 24 juin 2015*

#### Copropriété

Parties communes (vices cachés):  
action en réparation et qualité pour agir  
du syndicat, *Civ. 3<sup>e</sup>, 24 juin 2015*

1441

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Adaptation au droit de l'Union européenne:  
adoption du texte par l'Assemblée nationale

Lutte contre l'insécurité routière: publication  
d'un décret

#### Presse et communication

Diffamation (journaliste):  
devoir de surveillance et de rigueur  
dans la retranscription, *Crim. 23 juin 2015*

1444

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Projet de loi relatif au droit des étrangers:  
avis réservé du Défenseur des droits

#### Santé publique

Frais hospitaliers payés: portée de la règle  
« aliments ne s'arrangent pas »,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 24 juin 2015*

1444

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Contrats saisonniers (restauration-hôtellerie):  
faculté de requalification judiciaire,  
*Soc. 24 juin 2015*

Contrat à durée déterminée (remplacement):  
fin en cas d'absence de terme précis,  
*Soc. 24 juin 2015*

Détachement (rappel en métropole):  
défaut de modification du contrat de travail,  
*Soc. 24 juin 2015*

Clause d'objectif rédigée en anglais:  
validité s'agissant d'un salarié américain,  
*Soc. 24 juin 2015*

Convention collective (production  
audiovisuelle): activité de « prestations  
audiovisuelles », *Soc. 24 juin 2015*

1446

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Cour de cassation: remise du Rapport annuel  
d'activité pour 2014

Interruption d'instance (décès): recevabilité  
de la reprise d'instance, *Civ. 1<sup>re</sup>, 24 juin 2015*

#### Profession juridique et judiciaire

Avocats (assurance « perte de collaboration »):  
validité de la souscription par l'Ordre,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

Notaires (acte authentique): portée  
de la fausse mention du lieu de passation,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 17 juin 2015*

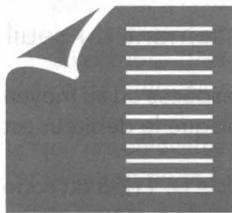
# DROIT CIVIL

/ Famille-Personne-Successions

## POINT DE VUE

1448

**Crédits renouvelables :  
quand le vautour se rit de l'archer**  
par Gérard Biardeaux



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1450

**Sanctions des abus de marché :  
« l'aiguillage », source de déraillements**  
par Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

### PANORAMA

1457

**Droit constitutionnel  
février 2014 - décembre 2014**  
par Laurence Gay et Alexandre Mangiavillano

### NOTES

1466

**Vol par téléchargement de données numériques,**  
*note sous Crim. 20 mai 2015*  
par Laurent Saenko

1470

**Prudence de la CJUE sur l'exclusion française  
permanente des hommes homosexuels du don  
de sang,** *note sous CJUE 29 avr. 2015*  
par Anne Debet

1475

**L'influence excessive du recours des tiers payeurs  
sur l'évaluation du préjudice,**  
*note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 26 mars 2015*  
par Fabrice Gréau

1

2

3

## ENTRETIEN

1480

Jacques-Brice Momnougui - L'OHADA et la banque: quels enjeux ?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).